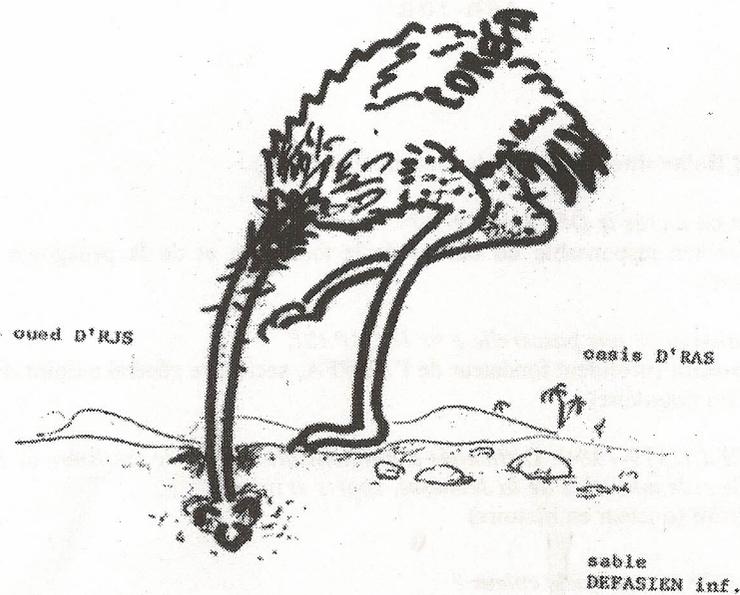


**Séminaire du Comité d'histoire des ministères  
chargés de la jeunesse et des sports  
Mardi 6 février 2007 14 h-18 h**



**Séminaire du 6 février 2007**

**INSCRIPTION**

Auprès de Anne-Gaëlle ROBIC par ☎ 01 40 45 92 58 ou fax: 01 40 45 91 56  
par courriel : [anne-gaelle.robic@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:anne-gaelle.robic@jeunesse-sports.gouv.fr)  
(en précisant, SVP, « séminaire DEFA » et en indiquant vos nom et prénom).

Le séminaire aura lieu au **Ministère de la Jeunesse,  
des Sports et de la Vie associative**  
95 avenue de France 75650 Paris Cedex 13  
Salle Eric Tabarly – 1<sup>er</sup> étage

MINISTÈRE DU TEMPS LIBRE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

**D.E.F.A.**

Diplôme d'État relatif  
aux fonctions d'animation

**RÈGLEMENTATION**



## **Le DEFA, un diplôme très moderne**

Le DEFA (Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation) a été créé le 28 juin 1979 par décret et signé par le Premier ministre Raymond Barre, le ministre de la Santé et de la famille, Simone Veil et le ministre de la Jeunesse, des sports et des loisirs, Jean-Pierre Soisson. Ce diplôme visait à professionnaliser le statut des personnels d'animation, il prenait la suite du CAPASE (Certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives) à l'œuvre depuis 1971, qui lui-même avait succédé au DECEP (Diplôme d'Etat de conseiller d'éducation populaire) instauré par l'arrêté du 24 août 1964. Logique de continuité ou de rupture entre ces trois diplômes ?

Le DEFA s'adresse à des personnes déjà engagées dans la vie sociale et professionnelle ; la formation s'effectue soit en cycle continu en centre (sur trois ans), soit en cycle discontinu (période non limitée dans le temps). Sa principale originalité tient au fait qu'il a été conçu dans une volonté d'interministérialité, ce qui n'allait pas de soi. Il y aura ceux qui pensent que cette interministérialité est impossible, ceux qui ne supportent pas l'idée, ceux qui font semblant de la vouloir, ceux qui s'y opposent. Il y aura aussi ceux qui y ont cru et qui ont cherché à inventer de nouvelles modalités de travail. Ni opposition, ni juxtaposition, mais décloisonnement.

La formation est longue et c'est souvent le parcours du combattant. Il y a beaucoup de stagiaires qui ont entamé une formation DEFA, mais peu qui l'ont terminée. Ainsi, en 1989, on compte 2053 DEFA attribués pour 15 129 personnes en formation.

Le 22 novembre 2006, deux décrets viennent d'être publiés créant de nouveaux diplômes visant notamment à se substituer au DEFA. Est-ce la fin d'une histoire ?

Danielle Freland, Jean-Marie Mignon, Françoise Tétard

**Mardi 6 février 2007**

**14h-18h**

*Introduction par Joël Balavoine (président du Comité d'histoire)*

*Pourquoi et comment on a créé le DEFA en 1979 ?*

**Gilbert Barrillon** (ancien responsable du bureau de la formation et de la pédagogie à la direction de la Jeunesse)

*L'ADEFA, revendication pour une passerelle avec le CAPASE*

par **Gérard Contremoulin** (président fondateur de l'ADEFA, secrétaire général adjoint du Syndicat de l'éducation populaire)

*L'installation du DEFA (1979-1984). Difficultés d'harmonisation entre le ministère de la Santé et de la Famille et le ministère de la Jeunesse, sports et loisirs*

par **Jean-Marie Mignon** (docteur en histoire)

*Le « toilettage » de 1988 : pour quels enjeux ?*

par **Danielle Freland** (chargée de l'évaluation et de la gestion du DEFA de 1985 à 1991 pour le ministère de la Jeunesse et des sports)

*Réaction et témoignage*

par **Jean Bastide** (ancien délégué général de la Fédération des Centres sociaux, a été membre de la CNAFA)

*Conclusion*

par **Françoise Tétard** (historienne, vice-présidente du Comité d'histoire)

---

Chaque intervention sera suivie  
d'un débat avec la salle  
et le séminaire se clôturera autour d'un verre